

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents 61
Votants 61

Objet :

TARIFS 2018 : BUDGET SPIC



N°9/24/02/2018

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la présidence de M. Philippe MELOT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 26 janvier 2018.*

Etaient présents :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEZENAC : M. Vincent CARVES,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : M. Jean-Claude DELHORBE, Mme Virginie CREMOUX
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme M-F ROUBERGUE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE, M. Francis COUSIN,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, Mme Maëliïss LINDSTROM,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
MEYRALS : Mme Christine CHIES, Mme Jacqueline JOINEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
PAULIN : M. Guy GERMAIN,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, Ludovic DEURRE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : M. Philippe MELOT, Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE, Mme Amanda MILINSHIP,
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ, M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE, M. Daniel CHEVALIER,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VALOJOUX : M. Bruno BASTIAN, Mme Odile ROUX,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. J-Marie CLAES.

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-92402-DE
Regu le 05/03/2018

Madame Amanda MILLINSHIP (commune de Sergeac) a été élue secrétaire de séance.

Excusées : Mmes Josiane FRAYSSE commune d'Archignac, Mélanie PROVOST commune de Florimont Gaumier, Christiane SALVIAT commune de Valojoux.

Présents sans voix délibérative : M. HENROT percepteur de Sarlat.

.....
Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de définir les différents tarifs applicables par le budget SPIC « Périgord Noir Environnement » du SICTOM DU PERIGORD NOIR, pour l'exercice 2018.

Après avis du Bureau Syndical, en date du 20 février 2018,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux tarifs hors taxes applicables dans le cadre du budget annexe du SPIC "Périgord Noir Environnement" pour l'exercice budgétaire 2018, comme suit :

PRESTATIONS EFFECTUEES :

* **Locations**

- Benne 15 à 30 m ³	78,00 €/mois 7,50 €/jour
- Bac roulant 770 l	12,00 €/mois

* **Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

- Installation, échange, retrait	115,00 € à 180,00 €/rotation
en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges	
50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo	

* **Forfait chargement grappin**

52,00 €/unité

* **Traitement**

- Cartons	gratuit
- Bois non traité	55,00 €/tonne
- Déchets végétaux	15,00 €/tonne
- Gravats	14,00 €/tonne
- Métaux ferreux et non ferreux	gratuit
- Films plastiques rétractables et étirables	gratuit
- Polystyrène	10,50 €/m ³
- Déchets divers	109,10 €/tonne

augmentation de la TGAP s'il y a lieu

* **Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur)**

68,00 €/heure

* **Transport du compost / plan d'épandage (camion + chauffeur)**

- Camion seul	2,10 €/km
- Camion attelé d'une remorque	2,70 €/km

* **Collecte du verre auprès des professionnels**

Service à la carte : intervention individuelle à la demande d'un commerçant	
- Pour la première intervention	55,00 €
- Par intervention à partir de la seconde	35,00 €

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-92402-DE
Regu le 05/03/2018

Participation forfaitaire : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)

- Assujettis à la redevance de 2^{ième} catégorie : 140,00 €/an
- Assujettis à la redevance de 1^{ière} catégorie : 220,00 €/an
- Contribution hors redevance forfaitaire : 230,00 €/an

VENTE :

- Bacs roulants 240 l 45,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l déchets résiduels 160,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l collecte sélective 155,00 €/unité
- Bornes à verre ou à papier 1 600,00 €/unité
- Sacs plastiques noirs 50 l 49,50 € le mille
- Sacs plastiques jaunes 50 l 62,00 € le mille
- Compost 25,00 €/tonne

ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :

- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel
(Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » et « Recyclage Récupération »)

PLATEFORME DES BOUES DE STEP : TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION :

- **STATION D'EPURATION DE SARLAT** : location des bennes, transport et traitement des boues de la station d'épuration de Sarlat : 660,00 € par tonne de matière sèche

- **STATION D'EPURATION DE TERRASSON** : 774,80 € par tonne de matière sèche

- **AUTRES STATIONS D'EPURATION** :

* **Traitement des boues de STEP**

- Boues de siccité inférieure à 20% 79,00 €/tonne
- Boues de siccité égale ou supérieure à 20% 77,00 €/tonne

* **Location de bennes pour le transport des boues de STEP**

- Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

* **Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac**
(camion + chauffeur)

- Camion seul 2,10 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,70 €/km

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

- **SARL CADIOT** : 425,00 € par tonne de matière sèche

AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-92402-DE
Regu le 05/03/2018

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :

- Camion seul	1,37 €/km
Camion attelé d'une remorque	1,97 €/km

UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER

• Utilisation du tracteur routier avec chauffeur	..1,70€/Km
• Utilisation du tracteur routier sans chauffeur	..1,25€/Km
• Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur	..2,25€/Km
• Utilisation du tracteur routier et de la remorque sans chauffeur	..1,80€/Km

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 24 février 2018



AR PREFECTURE

024-252402284-20180224-92402-DE
Regu le 05/03/2018